



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inondations

Question écrite n° 9722

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les risques d'une crue de la Seine et les moyens d'y faire face alors que plusieurs pays européens voisins de la France, l'Allemagne, la Tchéquie, l'Autriche et la Pologne subissent de graves inondations. Nombreux sont ceux qui s'inquiètent des crues de la Seine et de ses affluents qui risquent de toucher de nombreuses communes d'Ile-de-France situées en bordure du fleuve. Certains d'évoquer une catastrophe d'une ampleur analogue à celle qui avait été déclenchée par la crue de 1910. Toutefois, la question principale porte sur la gestion des barrages-réservoirs du bassin de la Seine qui n'est pas effectuée correctement, ces derniers n'ayant été ni vidés avant l'automne afin de préserver les activités nautiques, ni curés. Il lui demande en conséquence quelle est la politique de gestion des barrages-réservoirs de la Seine et si elle entend leur donner l'efficacité maximale afin de prévenir tout risque de crue.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la politique de gestion des barrages-réservoirs de la Seine en matière de prévention des risques de crues. Les barrages-réservoirs du bassin de la Seine ont pour fonctions principales l'écêtement des crues pendant la période hivernale et le soutien des étiages pendant la période estivale. En cas de crue similaire à celle de 1910, leur action permettrait d'abaisser la ligne d'eau d'environ 60 cm dans la traversée de l'agglomération parisienne. A cet effet, ils sont remplis progressivement entre les mois de novembre et de mai et vidés entre les mois de juin et d'octobre au vu du règlement d'eau qui définit les conditions de fonctionnement de ces ouvrages. La capacité nominale de ceux-ci est de 830 millions de mètres cubes. Elle est totalement disponible pendant la période à laquelle les risques de crues sont maximaux (décembre-janvier). Le remplissage progressif, en grande partie lié à l'écêtement des crues hivernales, réduit ensuite cette capacité d'écêtement au fur et à mesure que le risque de crue diminue. Depuis l'hiver 2001-2002, le niveau de remplissage est volontairement maintenu à un niveau inférieur au niveau prévu par les règlements d'eau, permettant de préserver, à ce jour, une capacité d'écêtement supplémentaire d'environ 100 millions de mètres cubes. Les ouvrages sont donc actuellement utilisés au maximum de leurs possibilités. Il n'y a donc pas lieu d'imposer au maître d'ouvrage de modifier les conditions d'exploitation actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9722

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2002, page 5215

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2711